

La Lettre de l'ASTEE Numéro 25

1- Informations générales :

Le congrès 2005 de l'ASTEE se tiendra au Palais de congrès de la Porte Maillot à Paris du 30 mai au 2 juin 2005. Cette même année nous fêterons les 100 ans de l'association (voir l'interview de Michel Affholder dans la lettre 24).

2- Aujourd'hui nous donnons la parole à Vincent Le Blan, Délégué Général de La Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement.

La rédaction : Vincent Le Blan, vous êtes Délégué Général de La Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE). Depuis des années que l'on parle de dépollution et d'environnement, le citoyen a l'impression que peu de progrès a été accompli.

V. Le Blan : Je pense que contrairement aux apparences, il y a eu beaucoup de progrès, même s'il reste malheureusement encore beaucoup à faire. Mais, il est vrai que les citoyens peuvent ne pas comprendre qu'il reste encore, 12 ans après la loi déchets de 1992, quelques centres de traitement polluants et quelques décharges publiques non conformes.

Sur le premier point, la France aura à la fin 2005 un parc d'incinérateurs respectant les nouveaux critères de qualité relatifs aux impacts sur l'environnement.

Pour les décharges, la suppression ou la mise en conformité est en cours. Il faut rendre hommage au ministère et aux DRIRE pour le travail déjà réalisé. De leur côté, les industriels continuent de mettre au point de nouvelles techniques pour améliorer encore les conditions de mise en centre de stockage.

Il reste aussi à ouvrir des centres de valorisation biologique capables de fournir des composts de qualité et à mettre en place des systèmes ou des réglementations spécifiques par filières à l'instar de celle relative aux emballages. Il faut remarquer que le tri des ordures ménagères est maintenant adopté par une très grande majorité des collectivités. Les réglementations mises en place pour les huiles, les véhicules hors d'usage, les pneus, et celles à venir pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les courriers non sollicités (COUNS) montrent que les choses avancent vraiment.

La rédaction : Si les techniques et l'organisation de filières se mettent en place, quels sont pour vous aujourd'hui les enjeux dans le domaine des déchets ?

V. Le Blan : Les enjeux se situent maintenant, dans la définition des périmètres de compétence des collectivités locales et dans la responsabilité des acteurs chargés de la gestion des territoires pour décider de la localisation des équipements. Ils se trouvent également dans les incitations fiscales permettant de favoriser l'émergence de certaines pratiques efficaces comme le transport fluvial, ferré ou combiné qui peuvent permettre de désengorger le trafic routier et participer à une baisse des émissions polluantes

La rédaction : Une loi sur les déchets est en préparation. Qu'attendez-vous d'un texte législatif et quels sont les problèmes que la loi ne peut pas régler ? Que faire alors ?

V. Le Blan : La future loi devra prendre en compte la complémentarité des actions de prévention, de valorisation et d'élimination, plutôt que la hiérarchie systématique des filières, et mieux définir ce qu'est un déchet et ce qu'est un produit.

Il me semble également indispensable d'harmoniser entre les différents pays européens les pratiques telles que la TGAP, la TVA, le régime des ICPE et les notions de valorisation ou d'élimination et sur cet aspect, la loi ne pourra pas tout régler

Il faut également mieux tenir compte des contraintes locales dans la gestion de l'espace et des territoires afin de choisir les techniques de traitement les plus adaptées à chaque situation.

La rédaction : Merci Vincent Le Blan de nous avoir donné votre point de vue sur l'avenir des activités de dépollution.

3- Les travaux des groupes :

La rédaction : Patrick Richard, dans le cadre de la Commission Déchets et Propreté présidée par Patrick Lefebvre vous avez lancé une réflexion sur les Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (D3E) en fin de vie. Pouvez-vous nous en dire plus ?

P. Richard : La transcription en droit français de la directive européenne du 27 janvier 2003 consacrée au recyclage des D3E est bientôt terminée. C'est le fruit d'un travail long et difficile entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles. Notre groupe, dont les membres appartiennent à différentes parties prenantes, souhaite contribuer au débat actuel en apportant des recommandations à la mise en œuvre des dispositions

prévues.

La rédaction : Que dit cette directive ?

P. Richard : Elle impose, avec des objectifs chiffrés, la collecte et la valorisation des D3E avec une priorité donnée à la réutilisation et au recyclage ainsi qu'au traitement systématique des composants dangereux. Elle stipule également que le financement et la mise en place des filières incombent aux entreprises qui mettent sur le marché de tels équipements, c'est la notion de responsabilité élargie des producteurs. Ceci conduit naturellement à la mise en place de collectes sélectives compatibles avec les filières d'élimination.

La rédaction : Quels sont les produits concernés ?

P. Richard : Les D3E en provenance des ménages comme ceux générés par les professionnels. Pour ce qui concerne les ménages, on considère 3 familles : les produits blancs (appareils de lavage, de cuisson, réfrigérateurs ...), les produits bruns (audiovisuel), et les produits gris (micro-informatique notamment). Certains de ces appareils contiennent des composants renfermant des substances dangereuses. Ces D3E, lorsqu'ils sont mis au rebut sans être démantelés, deviennent des déchets dangereux. C'est le cas par exemple de nos téléviseurs lorsqu'ils ne sont pas débarrassés de leurs tubes cathodiques.

La rédaction : Auriez-vous quelques chiffres à nous donner ?

P. Richard : Le gisement actuel des D3E est estimé à 1,5 MT/an soit environ 25 kg/hab/an, dont environ la moitié provient des ménages. Ce gisement connaît une forte croissance liée à l'augmentation du taux d'équipement des familles et à la forte accélération de l'obsolescence de ces produits souvent « high tec ».

La rédaction : Revenons à la problématique générale, quelle est votre approche ?

P. Richard : Sur le plan économique, la question est de savoir comment passer d'un système faisant appel au volontariat et à l'économie solidaire à un dispositif contraignant dans le cadre d'une économie de marché. Autre sujet : aujourd'hui la responsabilité de l'élimination des D3E des ménages incombe aux collectivités locales, chacun d'entre nous devant se conformer aux services mis en place. Demain, cette responsabilité sera assurée par les entreprises qui mettent les produits sur le marché. En pratique la déchetterie, équipement public, aura sans doute un rôle prépondérant dès lors qu'elle aura été équipée pour cela. La coopération « privé/public » sera alors essentielle au succès de l'opération. Comment va-t-elle s'opérer sur le terrain ?

La rédaction : Les choses sont-elles plus simples au plan technique ?

P. Richard : Non, la logistique sera complexe. Pour atteindre les taux de valorisation et de recyclage spécifiés par le futur décret, il faudra mettre en place un réseau de centres spécialisés avec un maillage adapté. Sur ces sites on procèdera au reconditionnement, au démantèlement, au recyclage et à la valorisation matière des produits. Je pense que le développement du réemploi devrait conduire à un essor des recycleries et ressourceries, ce qui est nouveau en France, ainsi qu'à l'émergence de marchés de l'occasion et des pièces détachées.

La rédaction : Et la collecte ?

P. Richard : On imagine que la logistique va s'orienter autour de 2 pivots : le point d'apport volontaire implanté chez les distributeurs concrétisant l'engagement « d'un repris pour un acheté » et la déchetterie. Dans les deux cas l'espace manque et cela suppose de travailler en flux tendus, ce qui est difficile et onéreux. Seul point positif, la limitation du stockage va dans le sens de la sécurité. L'équipement des infrastructures est important car les techniques de collecte et de stockage sélectifs devront permettre d'atteindre les objectifs de réemplois pour des produits qui sont souvent fragiles. Ces dispositifs devront également prévenir les éventuelles pollutions consécutives à la casse des produits collectés.

L'organisation peut encore se compliquer pour tenir compte des différents schémas de financement. En effet on peut imaginer que plusieurs éco-organismes seront agréés pour recouvrer les cotisations des fabricants/distributeurs de produits. La notion de familles de produits sera complexe à gérer sur le terrain sachant que ces éco-organismes pourraient à leur tour choisir des prestataires différents. Il reste beaucoup de chemin à parcourir pour arriver au « guichet unique » prôné par les collectivités locales.

La rédaction : Que se passe-t-il aujourd'hui ?

P. Richard : Sur le terrain, les choses avancent. Des expérimentations en vraie grandeur ont lieu. Les prestataires, les industriels du recyclage et autres repreneurs commencent à démarcher les entreprises détentrices de D3E.

La rédaction : Concrètement, que comptez-vous faire ?

P. Richard : Pour apporter une réelle plus value et éviter de se disperser, notre commission va cibler son périmètre de travail. C'est d'autant plus important que d'autres groupes de professionnels sont déjà constitués soit pour travailler à la transposition, soit pour préparer sa mise en œuvre ou défendre un intérêt particulier. Nous avons choisi de préciser notre feuille de route à l'occasion de visites de terrain que nous allons organiser

dans les prochaines semaines.

La rédaction : Je crois que vous souhaitez également faire passer un message ?

P. Richard : Oui. Nous avons souhaité élargir notre réflexion en demandant aux lecteurs de la lettre de l'ASTEE qui seraient concernés par ce sujet de nous faire part de leurs points de vue, de leurs besoins, de leurs propositions d'études. Nous sommes également attentifs aux bonnes pratiques qui nous seraient signalées.

La rédaction : Merci Patrick Richard. Un appel est lancé. Vous pouvez faire connaître vos réactions par mail à l'adresse suivante : haiku@club-internet.fr

4- La vie des sections régionales :

La Section Régionale Lorraine Alsace a décidé de mettre à l'ordre du jour de chaque réunion des membres adhérents, la présentation d'un sujet technique par un spécialiste (adhérent ou non de l'ASTEE).

La prochaine réunion est fixée le mardi 14 décembre 2004 à 14h30 à NANCY, salle du NANCIEAU, Pôle de l'Eau, 149 rue Gabriel Péri 54515 VANDOEUVRE - LES - NANCY.

Thème retenu « Le traitement des légionelles »

La Section Régionale Ile de France organise le 24 novembre 2004 une visite des Installations de rétention d'eau pluviales - Bassin de la poudrerie et zone inondable (Terrain de golf) à SEVRAN et LIVRY GARGAN (93)

<http://www.astee.org/agenda/calendrier/accueil.asp>

5- Nos partenaires communiquent :

Salon PROMA, salon professionnel de l'environnement, du 9 au 12 novembre 2004, dans le nouveau parc des expositions de Bilbao.

Pour exposer, recevoir des informations, contactez Expomedia au 05 59 31 11 66 ou par fax 05 59 31 03 98 ou par e-mail : info@expomedia.fr.

la Conférence Internationale du Projet européen MASURIN2004 organisée par L'INERIS et ses partenaires, se tiendra à Amiens le 18 novembre 2004

partenaires/echanges/agenda/national/accueil.asp

Le CNISF (Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France)

Organise avec le Club Français des Membranes, le mercredi 1 décembre 2004, dans le cadre de Pollutec Lyon, une conférence sur le thème : membranes, eaux usées, boues ; qu'apportent les procédés membranaires dans le traitement des eaux usées, la réutilisation et la production des boues ?

Programme

Informations : eguerif@cnisf.org

Le CIFP (Centre Inter-régional de Formation Professionnelle) **d'Arras** organise, en partenariat avec le CERTU, une journée d'information le 8 décembre 2004 sur le thème : La ville et son assainissement : la maîtrise du ruissellement urbain.

Informations auprès de : cifp.arras@equipement.gouv.fr

IIème Assises nationales de l'eau industrielle - Roanne 8 et 9 mars 2005

La CCI du Roannais et la Communauté d'Agglomération du Grand Roanne en collaboration avec l'Association d'Industriels pour la Protection de l'Environnement (Alsape/Fénarive) organisent les 2ème Assises nationales de l'eau industrielle.

Information et pré-programme

La lettre de l'ASTEE

A.S.T.E.E.

83 avenue Foch

75761 PARIS

Cedex 16

Tél : 01 53 70 13 53
Fax : 01 53 70 13 40
e-mail : astee@astee.org